

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 212 membres.

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Etaients présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Etaients présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nasser BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA 020-9871/21/CM

■ Attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement du secteur Bel Ombre sur la commune de Bouc-Bel-Air - Approbation d'une convention MET 21/18003/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis décembre 2013, la commune de Bouc-Bel-Air, l'EPF PACA et le Territoire du Pays d'Aix mènent une opération d'aménagement sur le secteur Bel Ombre visant à réaliser 120 logements diversifiés dont 50 % de logements locatifs sociaux. Le tènement foncier en question constitue une dent creuse dans le tissu urbain de la commune et contribue en ce sens à développer l'offre de logement en limitant l'étalement urbain.

Ce projet d'aménagement a ainsi été identifié dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays d'Aix, comme opération exemplaire et déclaré d'intérêt communautaire en décembre 2015, puis d'intérêt métropolitain en octobre 2017.

Par ailleurs, pour accompagner le développement de ce secteur, il est prévu la réalisation de travaux d'aménagement :

- La réhabilitation de la bastide existante pour y installer des services publics ;
- L'extension du groupe scolaire rendu nécessaire par le projet immobilier ;
- La réalisation d'aménagements extérieurs (parkings, voiries, mail et places publiques).

Le coût global estimé pour la réalisation de ces équipements publics s'élève 5.959.894,02 € HT, dont 284.500 € d'études, 2.845.000 € de travaux, et 2.830.394,02 € de foncier.

La commune a sollicité l'aide financière de la Métropole et du Conseil Régional pour l'aménagement du secteur Bel Ombre et un plan de financement a été approuvé par les partenaires en 2018 : l'engagement financier de la Métropole s'élevait à 2.409.947,01 € et 1,14 M€ pour la Région.

Toutefois, début 2020, la commune a dû procéder rapidement à l'acquisition auprès de l'EPF des parcelles nécessaires à la réalisation des équipements publics et, à ce titre, la participation de la Région a été entièrement sollicitée ainsi qu'une part de la participation de la Métropole.

Ainsi, à ce jour, le plan de financement pour la réalisation de cette opération, hors foncier, est le suivant :

	Montant HT	Pourcentage
Métropole	1 564 750 €	50%
Commune	1.564.750 €	50%
TOTAL	3.129.500 €	100 %

Compte tenu des modalités d'intervention, et à la demande de la commune qui souhaite mener l'opération, l'intérêt métropolitain a été retiré lors du Conseil de la Métropole du 18 février dernier. Il a été proposé de maintenir le plan de financement approuvé par le biais d'une convention de fonds de concours spécifique à cette opération d'aménagement.

Par délibération FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020, le Conseil de la Métropole a adopté le Règlement Budgétaire et Financier qui prévoit au titre IX la possibilité, pour la Métropole, de participer au financement d'équipements au profit des communes membres.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

L'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Métropoles par renvoi de l'article L5217-7 prévoit que pour financer la réalisation ou la construction d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Métropole et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux concernés.

Conformément au règlement financier approuvé par la Conseil de la Métropole, chaque subvention allouée dans ce cadre doit faire l'objet d'un conventionnement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune bénéficiaire.

Cependant, compte tenu du retard pris pour la réalisation du projet suite à la procédure de retrait de l'intérêt métropolitain du projet et des sommes qui ont déjà été mobilisées par la commune pour acquérir les parcelles, il est proposé de déroger au règlement budgétaire et financier métropolitain en procédant aux versements suivants :

- 5% à la présentation de l'acte juridique marquant le début de la réalisation des études préalables,
- 45% à la présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
- Le solde à la réception des travaux.

De même, compte tenu de l'ampleur et des contraintes techniques particulières de l'opération, par dérogation audit règlement, le bénéficiaire du fonds de concours doit achever l'opération dans un délai de cinq ans à compter de la notification de la convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_A_326 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement du secteur Bel Ombre ;
- La délibération n°URB 023-2781/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 reconnaissant l'intérêt métropolitain de l'opération Bel Ombre à Bouc-Bel-Air ;
- La délibération n°2018_CT_148 du Conseil de Territoire du 15 mai 2018 approuvant la maquette financière du projet Bel Ombre ;
- La délibération n°18.08.11 du Conseil Municipal du 5 novembre 2018 approuvant la maquette financière du projet ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°URBA 022-9672/21/CM du Conseil de la Métropole du 18 février 2021 retirant l'intérêt métropolitain de l'opération Bel Ombre à Bouc-Bel-Air ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

- Qu'il est nécessaire d'accompagner la réalisation d'une opération d'ensemble sur la commune de Bouc-Bel-Air favorisant la création de logements sociaux, et prévoyant l'extension d'un groupe scolaire, la rénovation d'une bastide destinée à recevoir un équipement public, ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement extérieurs.
- Qu'il convient de confirmer la participation de la Métropole en investissement à cette opération en fonds de concours à hauteur de 1 564 750 €.

Délibère

Article 1 :

Est attribué un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air d'un montant de 1 564 750 euros pour les travaux d'équipements rendus nécessaires par l'opération d'aménagement du secteur Bel Ombre.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Bouc-Bel-Air.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents s'y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix (budget 0120), en section d'investissement : Opération budgétaire 4581162903, Nature 4581, Fonction 518, Autorisation de Programme DI903AP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT